

COMMUNE DE BANVOU
PROCES VERBAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 23/03/2015

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 02

L'an deux mil quinze le 27 mars, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence Monsieur Joël JOURDAN, Maire.

Etaient Présents : Mmes, BOUGIS Anne, COLIN Huguette, HAMARD Eliane, HODIESNE Catherine, MM., BREILLOT Anthony, CHABOT Mickaël, MICHEL Didier, PANCHAU Alain, PELLERIN Jean-Louis, PICARD Dorian, RICHARD Francis, THOMAS Laurent.

Absents excusés : Mme CHRETIEN Sylvie (Procuration à M. Francis RICHARD), M. HUET Romuald

Secrétaire de séance : Madame HAMARD Eliane

-1- MODIFICATION DES STATUTS DU SMICO

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SMICO sollicitant l'approbation ou non de la municipalité sur la modification de leurs statuts.

En effet les communes de Bellengreville, Cauvicourt, Aubusson, Landigou, Marmouillé, Cuverville, Varaville, Le Tourneur, Esquay Notre Dame, St Pierre Tarentaine, le SIMEOM de Moulton ainsi que le SIAEP de la Vallée du Laizon demandent leur adhésion au syndicat tandis les collectivités suivantes souhaitent se retirer : Villers en Ouche, SIAEP de Gacé, Commune de Résenlieu, CDC de la Région de Gacé, CDC de la Haute Sarthe, SIA Couterne-Haleine, Commune du Sap André, Commune de Silly en Gouffern et Commune d'Aubry en Exmes.

Monsieur le Maire soumet le projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal.

-2-REMBOURSEMENT FRAIS MONSIEUR JOURDAN

Monsieur le Maire explique que pour la création de la Maison d'Assistantes Maternelles, il a dû engager des frais sur ses propres deniers qui s'élèvent à un montant total de : 162.95 € TTC, afin de réaliser certains travaux.

Par conséquent, Monsieur JOURDAN sollicite le remboursement de cette somme.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

-3-DEVIS ACQUISITION CHAUDIERE LOGEMENT BUSNOUST N°2

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que la chaudière de la Maison d'Assistantes Maternelles est en panne et ne fonctionne plus. Elle nécessite des réparations, selon l'estimation de l'entreprise BELLOIR d'un montant de 1000.30 € TTC sans aucune garantie de pérennité derrière. Par conséquent deux devis ont été demandés aux entreprises BELLOIR et CEYSSEL pour acquérir une chaudière gaz à condensation. Les propositions sont respectivement de 4356 € TTC pour la première citée et 3896.26 € TTC pour la seconde.

Aussi, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de retenir la proposition de l'entreprise la mieux-disante soit la société CEYSSEL.

-4-PARTICIPATION A L'ACHAT D'UN DESHERBEUR

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les communes de Saires La Verrerie, Saint André de Messei ainsi que La Coulonche souhaitent acquérir en commun un désherbeur d'une valeur de 12 000 € et propose de se joindre à eux moyennant une participation de 2 000 € car Saires La Verrerie bénéficierait d'une subvention du FREDON de 50 % en l'achetant elle-même.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote de la Municipalité, avec 8 voix contre, 4 abstentions et 2 pour, le Conseil Municipal à la majorité refuse de participer à l'achat de ce matériel doutant de son efficacité et en raison du risque de détérioration des trottoirs.

-5-ENTREPRISE LOIR : CONTRAT ENTRETIEN DES CLOCHES

Monsieur le Maire explique que l'entreprise LOIR propose d'établir un contrat de maintenance pour l'entretien des cloches en souscrivant un abonnement annuel de 200 € HT.

Avec 13 voix contre et une abstention, le Conseil Municipal rejette cette proposition.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que les deux écussons du monument aux morts ont été détériorés et qu'il convient de les remplacer.

Aussi, l'entreprise AVISO en propose au prix de 129.00 € la pièce, cependant, la société BORNEY d'argentan en fabrique également à des prix moindres (65 .00 € HT) sur son site internet.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de passer la commande auprès de cette dernière.

-6- PROJET CONSTRUCTION LOGEMENTS POUR PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire explique à la Municipalité, qu'en raison de la diminution des dotations de l'Etat et de la non récupération de la TVA, il n'est plus possible de poursuivre ce projet, par conséquent, il convient de l'annuler définitivement ainsi que toutes les délibérations inhérentes à ce dossier :

- | | | |
|----------------------|---------------------------|-------------------------------|
| - Assurance Dommages | - Résultat Appel d'Offres | - Nomination du Foyer |
| - Transfert au CCAS | - Dm transfert du Budget | - Création Budget Annexe CCAS |
| - Emprunt CRCA | - Prêt CARSAT | - Projet |
| - Avant - Projet | - Choix Projet | - Choix Architecte |

Le Conseil Municipal adopte cette décision à l'unanimité et annule toutes les délibérations sus mentionnées.

-7- ADMISSION EN NON-VALEUR CREANCE « LENDORMY FLORIAN

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Trésorerie qui sollicite l'admission en non-valeur de la créance de Monsieur LENDORMY Florian qui avait remis un chèque de 160 euros pour le règlement de la location de la salle polyvalente du 21 juillet 2012, cependant celui-ci est sans provision.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité mais à regrets d'accepter la mise en non-valeur de la créance de Monsieur LENDORMY Florian. Un mandat sera donc fait en ce sens.

-8-CREANCES A ETEINDRE « SARL BAR LES 7 ROUTES »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Trésorerie qui demande que la dette irrécouvrable d'un montant de 2046.07 € laissée par Madame RATEAU, ancienne gérante de la SARL « Bar Epicerie Les 7 Routes » soit éteinte suite au jugement de clôture de liquidation judiciaire prononcé par le Tribunal d'Instance d'Argentan.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité mais à regrets d'accepter d'éteindre la créance de Madame RATEAU Dominique. Un mandat sera donc fait en ce sens.

-9- DEMISSION DE MONSIEUR DIDIER MICHEL DE SES FONCTIONS DE PRESIDENT DU COMITE DES FETES

Monsieur le Maire informe la Municipalité que Monsieur DIDIER Michel lui a transmis sa démission de ses fonctions de Président du Comité des Fêtes.

Néanmoins, il précise à Monsieur DIDIER Michel qu'il doit provoquer une assemblée générale du Comité des Fêtes et remettre sa démission au bureau car c'est lui qui en a la compétence et afin de procéder à l'élection d'un nouveau président et éventuellement d'un nouveau bureau.

Par ailleurs, la CAPF propose une séance de cinéma en plein air durant la période de juin à septembre et demande qu'une date précise soit fixée, aussi Monsieur le Maire demande si la commission Loisirs souhaite prendre en charge l'organisation de cette manifestation à la place du Comité des Fêtes.

La Commission Loisirs accepte de s'occuper de cet évènement.

10-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal doit approuver et voter le compte administratif 2014 qui présente au 31 décembre les résultats suivants : un excédent de fonctionnement de 60 687.86 € et un déficit d'investissement de – 52 828.61 €.

Afin de procéder au vote, Monsieur le Maire sort.

A l'unanimité du Conseil Municipal approuve et vote le compte administratif 2014.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal doit approuver et voter le Compte de Gestion 2014 élaboré par le receveur municipal qui présente au 31 décembre les résultats suivants : un excédent de fonctionnement de 60 687.86 € et un déficit d'investissement de - 52 828.61 €.

Afin de procéder au vote, Monsieur le Maire sort.

A l'unanimité du Conseil Municipal approuve et vote le Compte de Gestion 2014.

11- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget primitif 2015 est présenté par Monsieur le Maire.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 165 201.61 € en section d'investissement
- 550 147.44 € en section de fonctionnement

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le Budget Primitif 2015.

12- VOTE DES SUBVENTIONS 2015

- Comité des Fêtes de Banvou (Sous réserve)	1164 €
- Comice Agricole Cantonale de Messei	50 €
- Amicale Loisirs de Pétanque de Banvou	223 €
- Association sportive de Banvou	764 €
- Association des Anciens Combattants	224 €
- Club de l'Amitié	424 €
- Amicale de Chasse	174 €
- Solidarité Bocage	110 €
- APE Collège Charles Léandre	2500 € (55 € x 44)
- Les Petits Ecolos Collège Charles Léandre	105 €
- Séjour linguistique	800 €
- Ze bar Joe Team	134 €
- Le Savoir et le Fer	150 €
- UNSS du collège Charles Léandre	270 €
- Téléthon	100 €

13- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés l'an passé soit :

Taxe d'habitation :	16.48 %	soit un produit de 70 534 €
Taxe foncière sur propriétés bâties :	12.92 %	soit un produit de 33 191 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties :	32.69 %	soit un produit de 26 904 €
Produit fiscal attendu :		130 629 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité les taux d'imposition communaux 2015 présentés ci-dessus.

14- AFFECTATION DU RESULTAT 2014 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2015

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Excédent Antérieur reporté (ligne 002 du CA 2014)	238 434. 52 €
Résultat de l'exercice 2014 : excédent de fonctionnement	60 687. 86 €
RESULTAT A AFFECTER :	299 122.38 €
-(Cpte 1068) Exécution du virement à la section d'investissement	52 828.61 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	246 293.77 €

Les membres votent à l'unanimité l'affectation du résultat au budget primitif 2015.

15- ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE SAINT BOMER

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux sur la route de Saint Bômer, Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise AUBIN pour la pose d'un fourreau sur la route du Chatellier de la société ORANGE pour l'effacement du câble téléphonique, qui s'élèvent respectivement aux sommes de 1549.56 € TTC pour le premier nommé et 678.99 € TTC pour le second.

Monsieur JOURDAN sollicite l'accord du Conseil Municipal.

Accord à l'unanimité du conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- 1- ***Devis Modification regard pluvial Lot La Grande Bruyère*** : Monsieur le Maire informe l'entreprise BESNARD-PREVEL a transmis un devis pour la modification du regard pluvial au Lotissement de la Grande Bruyère. Les travaux s'élèveront à la somme de 756 € TTC.
Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.
- 2- ***Remplacement gouttières préau de l'école Rémi POIRIER*** : Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise COUVERTURE THOMAS SARL pour le remplacement des gouttières sur le préau de l'école Rémi POIRIER dont le montant est de : 968.92 € TTC.
Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.
- 3- ***Rapport du SDIS/Devis VEOLIA*** : Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur l'état obsolète des Poteaux Incendie qui ne répondent plus aux normes de sécurité, en conséquence des devis ont été demandés à la Société VEOLIA. Ces propositions ont recueillis l'aval du SDIS de l'Orne.
- 4- ***Dossiers demande de DETR*** : Monsieur le Maire informe que les dossiers de demande de DETR relatifs aux poteaux incendie, à l'éclairage public de la rampe d'accessibilité, de l'acquisition d'un bloc de cuisson pour le restaurant scolaire, et l'électrification du chalet de la pétanque ont été réceptionnés et réputés complets par les services de la Préfecture, en revanche ceux concernant l'acquisition d'une tondeuse et d'un vidéo projecteur ont été rejetés.
- 5- ***Projet lotissement du Bourg*** : Monsieur RICHARD présente le projet de lotissement du bourg élaboré avec les membres de la commission en collaboration avec Messieurs DURIEZ et HELLOCO du bureau d'études de la CAPF

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 00.

Le Maire,

Le secrétaire de séance